



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

procédures

Question écrite n° 72862

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, aux fins de connaître le nombre de procédures engagées devant la chambre d'instruction conformément au dispositif mis en oeuvre par la loi du 25 février 2008 concernant la reconnaissance de l'irresponsabilité pénale.

Texte de la réponse

Vingt-huit irresponsabilités pénales ont été prononcées par une chambre de l'instruction, dont 13 par la seule chambre de l'instruction de Paris. Concernant la nature des faits, il s'agit majoritairement de crimes : meurtres ou assassinats : 10 ; tentatives de meurtres ou d'assassinats : 8 ; Les personnes déclarées pénalement irresponsables étaient toutes majeures au moment de la commission de l'infraction. Dix-neuf hospitalisations d'office ont été décidées par les chambres de l'instruction. Trente mesures de sûreté ont été prononcées pour 14 personnes et leurs durées s'échelonnent entre 5 et 20 ans. Il s'agit principalement de 9 mesures interdisant d'entrer en relation avec la victime ou sa famille, 9 interdictions de détenir ou de porter une arme, 8 interdictions de paraître dans un lieu déterminé.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72862

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2281

Réponse publiée le : 25 mai 2010, page 5848